



**SNUipp-FSU**

## **ÉCOLES ET COLLEGES DES VOSGES**

**Bulletin de la section des  
Vosges du SNU-ipp (FSU)**

Suppl n°3 au bulletin n°78 novembre 2010 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

Dispensé de timbrage

EPINAL CTC

**ÉCOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**

EXPÉDITEUR :  
**SNUipp88**

6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DEPOSE LE 19/11/2010

### **Edito :**

Des mois de mobilisations sans négociation ! Une fermeté qui s'apparente au mépris. Les syndicats avancent pourtant des propositions concernant en particulier les financements. Ils se sont heurtés à une fin de non recevoir du Président de la République.

Si le mouvement n'est pas parvenu à enrailler la machine, il en reste un mécontentement fort contre le rouleau compresseur libéral.

Le SNUipp et la FSU qui ont tenu un rôle moteur dynamique dans l'intersyndicale restent mobilisés sur l'ensemble des dossiers de société, en particulier l'Éducation qui souffre une fois de plus d'un budget bien en deçà des nécessités.

Retraites, budget, carte scolaire, salaires, relations au travail... Le SNUipp vous invite à participer à ses

**réunions d'information syndicale,**  
que vous soyez adhérents ou non : (page 5)

EPINAL	samedi 11 décembre
GERARDMER	samedi 4 décembre
REMIREMONT	mercredi 15 décembre
ST-DIE	mercredi 8 décembre
VITTEL	mercredi 15 décembre

Pour des demandes individuelles, n'hésitez pas à nous contacter.

Francis GEHIN

**A l'école,  
on admet les différences,  
pas les inégalités.**



Pour l'école, on ne doit pas se priver.

<http://88.snuipp.fr>

### **SOMMAIRE :**

**Page 1**

Edito

**Pages 2 et 3**

RETRAITES  
EDUCATION

**Pages 4**

DIRECTION – RYTHMES

**Pages 5**

Réunions d'Information Syndicale

**Pages 6**

Carrières – mouvements - promo

**Pages 7**

Fiche contrôle promotion

**Pages 8**

Divers infos

**Encart 4 pages**

Bulletin d'adhésion

Pétitions



Fédération Syndicale Unitaire

# RETRAITES

**ILS NOUS MENTENT ! IL Y A DE QUOI FINANCER LES RETRAITES  
Y COMPRIS A TAUX PLEIN POUR 37,5 ANNUITES !**

**PRENONS LES MOYENS OU ILS SONT !** *Votée ou promulguée, une loi injuste se combat et s'abroge.*

La loi portant réforme des retraites, qui marque l'empreinte du patronat, n'a pas fait l'objet de négociation avec les organisations syndicales de salariés. Le gouvernement l'a imposée malgré le désaccord d'une immense majorité des Français. Elle a été promulguée, mais elle n'en n'est pas moins injuste. Elle doit être combattue.

## Des injustices qui vont perdurer dans le temps

Le recul des bornes d'ouverture des droits (à 62ans) et de limite d'âge (à 67 ans) constitue non seulement une régression sociale sans précédent, mais aussi un non sens en matière d'emploi. **Ni les jeunes, ni les seniors ne trouveront leur compte.**

Les pensions des femmes sont de 38% inférieures à celles des hommes, même en y intégrant certaines dispositions comme la reversion. En supprimant des dispositifs tels que le départ anticipé des mères de 3 enfants, **le gouvernement réussit le tour de force d'accentuer les inégalités entre hommes et femmes.**

Les conditions de travail de chaque métier sont différentes et certaines sont particulièrement lourdes. **Le gouvernement a fait le choix d'attendre que le salarié soit handicapé pour prendre en compte la pénibilité.** Ca n'est ni juste, ni moral.

## Un Financement qui repose essentiellement sur les salariés

Les choix retenus n'assurent pas la pérennité financière de nos pensions puisque déjà, en 2013 il est prévu de remettre à plat l'ensemble du système. Pourtant, dans les 25 dernières années, 10% du PIB a échappé au financement social et les multiples exonérations de cotisations des entreprises n'ont pas résolu le chômage. Cet argent est bien passé quelque part. **Il faut répartir autrement les richesses.**

La loi ne règle pas le problème **des carrières longues, des années d'études non prises en compte, de la situation des polypensionnés...** Elle tourne délibérément le dos aux problèmes et au progrès.

## DES DEGATS DE LA REFORME... Entre autres

Pour plus d'information, participez aux réunions d'info syndicale du SNUipp (voir page 5)

### **MERES DE TROIS ENFANTS :**

L'arrêt du dispositif de départ anticipé augmentera sensiblement les inégalités de pension entre hommes et femmes... Une disposition injuste.

### **- La mobilisation a toutefois permis une bien maigre évolution de la première version du projet de loi :**

Les fonctionnaires ayant 15 ans de service d'institutrice et **50 ans au 1er janvier 2011** pourront continuer de bénéficier du droit au départ anticipé selon les conditions antérieures. Idem pour les femmes ayant **55 ans au 1er janvier 2011** et qui n'ont pas les 15 ans de services d'institutrice.

- Les autres fonctionnaires de trois enfants **et** 15 ans de services qui souhaitent bénéficier de l'ancien mode de calcul doivent **déposer leur dossier avant le 1er janvier 2011 et doivent cesser leur activité avant le 1er juillet 2011.**

- Enfin, pour les fonctionnaires qui rempliront la double condition 3 enfants et 15 ans de service **avant le 1er janvier 2012**, la possibilité d'un départ anticipé avec jouissance immédiate est maintenu **mais les paramètres de liquidation sont ceux de la génération à laquelle ils appartiennent** (par ex. 166 trimestres pour ceux qui auront 62 ans en 2019).

C'est une perte considérable.

- Pour les autres, dispositif fermé.

**MISE EN PAIEMENT :** Avec la nouvelle loi,

- La rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité, sauf si la liquidation intervient pour limite d'âge ou invalidité ;

- La pension est due à compter du premier jour du mois suivant la cessation de l'activité

- Les instituteurs et professeurs des écoles qui remplissent les conditions pour partir à la retraite sont maintenus en activité **jusqu'au 31 août** (et non plus jusqu'à la « fin de l'année scolaire »).

### **Conséquences :**

- Cette nouvelle disposition législative incite les personnels à partir à la fin du mois (sinon ils ne percevront ni salaire, ni pension pour les jours non travaillés du mois en question).

Pour les enseignants des écoles, le mois de septembre ne sera plus payé comme actif : l'année scolaire se terminant avec le début de la nouvelle année scolaire, ils étaient encore en activité le 2 ou 3 septembre et percevaient donc leur traitement d'actif le mois de septembre, puis étaient pensionnés à partir du mois d'octobre.

Désormais ils seront pensionnés dès le 1<sup>er</sup> septembre.

### **RETENUE POUR PENSION :**

Le gouvernement envisage de relever le taux de retenue pour pension des fonctionnaires de 7,85 % à 10,55 %.

Il tente de justifier cette mesure en évoquant le « moindre effort contributif » des fonctionnaires.

C'est un bidouillage grossier qui ne tient pas compte :

- Des écarts de salaires qui existent, à qualification égale, entre les deux secteurs ;

- Les différences de taux de cotisation qui existent entre salariés du secteur privé (plafond sécurité social, différence de cotisation entre les principaux régimes complémentaires, ARRCO, AGIRC...);

- Des différences d'assiette entre les deux régimes ;

Après l'érosion salariale de ces dix dernières années (- 9 % de baisse de la valeur du point d'indice), cette mesure conduira donc à une baisse historique du salaire net des fonctionnaires. A terme, elle conduira à un supplément de retenue de 65 €/mois pour les enseignants.

Voir :

« page retraites » sur **88.snuipp.fr**

# EDUCATION : l'heure est à la mobilisation

Au delà des questions des retraites, c'est bien autour de choix plus larges concernant la répartition des richesses, l'emploi, le pouvoir d'achat et les salaires que les salariés se mobilisent.

Les fédérations de fonctionnaires préparent une expression commune sur les champs propres à la Fonction Publique.

Dans ce contexte, le vrai-faux remaniement ministériel n'a pu faire diversion. Se présentant comme un gouvernement de continuité, le nouveau gouvernement Fillon annonce déjà vouloir poursuivre les réformes, sous le signe d'une réduction des dépenses publiques. Les plans d'austérité, la précarité, les salaires, les pensions et les droits sociaux seront au coeur de la mobilisation européenne du 15 décembre. Le SNUipp s'inscrit dans cette journée et appelle à sa réussite. Il participera également, dans le cadre fédéral, aux Etats généraux des services publics les 29 et 30 janvier 2011.

## Budget

Alors qu'à la rentrée prochaine, les écoles maternelles et élémentaires publiques attendent près de 4 000 élèves supplémentaires, le projet de budget 2011 prévoit 8 967 suppressions de postes dans le premier degré.

Ce budget confirme la volonté du gouvernement de poursuivre une politique de réduction drastique du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant qu'un agent sur deux partant à la retraite. Pour la première fois cette année, le ministère renvoie aux recteurs, la responsabilité de décider sur quels « leviers d'actions » s'appuyer pour parvenir à ces suppressions.

Ce budget voté en l'état se traduirait par une hausse du nombre d'élèves par classe, alors que celui-ci est déjà plus élevé que dans la majorité des pays européens, par une baisse accrue de la scolarisation en maternelle notamment celle des 2 ans, par une remise en cause des enseignants spécialisés auprès des élèves en difficultés, par des remplacements non assurés et par un renoncement à une formation professionnelle initiale et la réduction drastique de la formation continue des enseignants réduite à peau de chagrin.

Dans les organismes paritaires, le SNUipp exigera la transparence sur les choix faits par le ministre, les recteurs, les IA. Il mettra tout en oeuvre pour informer des régressions pour l'école provoquées par cette politique et organisera les mobilisations nécessaires.

Alors même qu'il supprime massivement des postes d'enseignants, le ministère entend recruter des personnels contractuels remplaçants en faisant appel à des retraités et à des étudiants.

Les dépenses de fonctionnement n'échappent pas à cette politique d'austérité accrue. Les crédits pédagogiques subissent une baisse de plus de 10%, la formation continue et le remboursement des frais de déplacement connaissent une baisse sensible.

Concernant les salaires des personnels, le ministère programme une aggravation supplémentaire de la perte de pouvoir d'achat estimée déjà à plus de 10% depuis 2000.

Ces choix désastreux remettent en cause la capacité du service public à répondre aux besoins de tous les élèves. Dans ce contexte, **le groupe des 25 propose de faire du samedi 22 janvier 2011 une journée de mobilisation nationale pour exiger un autre budget.**

CHATEL attend de ses Recteurs qu'ils agissent sur les « leviers » qu'il leur a aimablement soufflés en mai dernier.

*Une baisse d'effectif 1er degré moins importante que prévue dans le premier degré à cette dernière rentrée en Lorraine. Effectif quasiment stable dans les Vosges. Mais la suppression de 9000 postes dans le 1er degré pèsera lourd dans la rentrée 2011. Remplacements, formations et RASED risquent d'être les cibles privilégiées. Lors du CTPA du 21 octobre, la FSU a demandé les fiches académiques de préparation de la rentrée 2011 et suivantes (fiches relatives aux fameux leviers possibles pour supprimer des postes). On appréciera la réponse : "Le Recteur, sans répondre clairement, précise qu'il n'ira pas sur le terrain des réseaux d'établissements car les élus ne sont pas prêts (surtout en période d'élections cantonales !!!!) et qu'il évitera toute fermeture devant élèves (classe). C'est-à-dire que le*

*possible réside dans : remplacements, RASED... Pour le Recteur, l'équité républicaine tient à la non fermeture de classe, mais pas au maintien des structures d'aide aux élèves en difficulté." (voir le compte-rendu du CTPA sur [88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr))*

## Métier

A cela il faut ajouter la longue liste des dispositions auxquelles l'école doit faire face :

- Manque de postes RASED et formation spécialisée en berne
- Une formation initiale disparue (voir plus loin) et une formation continue dépeçée
- aide personnalisée privant la plupart des élèves de 72 heures de cours chaque année
- Expérimentation des E2P
- **Une pression sans cesse grandissante sur les épaules des enseignants, entraînant une véritable souffrance au travail**
- Évaluation CE1/CM2. Rien dans ces évaluations sur les stratégies et le raisonnement des élèves. Le classement des écoles et la rentabilité du système semblent être les seuls objectifs, alors que la confusion subsiste entre évaluation diagnostique et bilan.
- ...

## Formation des maîtres les Inspecteurs d'Académie sortent de leur réserve

*Le SIA (Syndicat des Inspecteurs d'Académie) se lâche dans un communiqué de presse du 31 octobre «Les inspecteurs d'académie, chargés de porter les réformes en cours, ne peuvent plus trouver d'arguments crédibles pour expliquer le bien fondé de dispositions qui ne vont pas dans l'intérêt de l'élève, de ses apprentissages et de la qualité de l'enseignement qui lui est dû », affirme Robert Prosperini Secrétaire Général du SIA.*

# DIRECTION et FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

## Rapport REISS détails sur [88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr)

**Le rapport Reiss, rendu public le 28 septembre, répond à une commande du 1<sup>er</sup> Ministre. Il s'inscrit dans la continuité des réformes engagées depuis la loi de 2005. Le rapport fait le constat sévère que l'école primaire est incapable de faire réussir les élèves malgré une « hausse ininterrompue de l'effort financier ». Il met à l'index sa structuration mais se garde bien d'analyser les conditions dans lesquelles est placée l'école ( budget, orientation éducative, condition du métier d'enseignant) . Pour le député UMP, « contribuer à la réussite des élèves » passe avant tout par une réforme de structure et par la création de chefs d'établissement dans le 1<sup>er</sup> degré.**

Le député pose comme principe fondateur l'adaptation au terrain au nom de la territorialisation de l'action publique et comme méthode l'expérimentation. Il prend le soin de préciser d'emblée que son rapport se limite à suggérer des dispositions. Il se distingue donc en cela de la proposition de loi précédente sur les EPEP, rédigée à la demande du ministère, dont Reiss était l'auteur avec deux autres députés UMP.

Les solutions esquissées par le rapport

tendent toutes à l'autonomie des établissements qui serait l'unique réponse aux difficultés actuelles de fonctionnement. Ces nouveaux établissements seraient en capacité de contractualiser le recrutement des EVS voire d'enseignants vacataires pour effectuer des remplacements. Les regroupements d'écoles préconisés visent des réductions de moyens et induisent fortement la création progressive d'établissements autonomes.

Le rapport préconise une articulation renforcée avec les collectivités territoriales par un projet d'école articulé avec le projet territorial. Pour le SNUipp, les projets d'école doivent être conçus au service des besoins d'un territoire et non comme un instrument de mise en concurrence des établissements dans le cadre d'une autonomie ayant pour but essentiel les économies de moyens. La question du financement de l'école reste entière et celle de l'égalité reste essentielle, assurée par un mécanisme de péréquation garanti par l'État. A ce titre l'enquête sur l'argent de l'école du SNUipp est un outil à relayer massivement (voir dans l'encart de ce bulletin).

Le rapport Reiss propose une nouvelle entrée dans les EPEP rebaptisés E2P. Le SNUipp rejette tout statut des écoles et des personnels relevant d'une

conception hiérarchique et managériale. Il reste porteur d'un tout autre projet d'école réactualisé lors du congrès de Brive en juin 2010. Le SNUipp se prononce pour un renforcement du pilotage des écoles par le conseil des maîtres, pour un fonctionnement démocratique capable de concevoir, élaborer, et décider collectivement. Avec les moyens nécessaires, les missions de la direction d'école doivent être prioritaires et recentrées autour de tâches indispensables en lien direct avec la vie de l'école et au service des élèves.

Dans le cadre d'une campagne nationale d'actions sur les questions relatives au fonctionnement de l'école et à la direction, le SNUipp invite à **se saisir de l'ensemble de ces questions dans les réunions d'information syndicale (voir page 5)**, à assurer la diffusion du bandeau « je réponds quand j'ai le temps », afin de préparer collectivement les rencontres qui devraient avoir lieu avec le ministère suite à la publication du rapport Reiss. Il s'agit de préparer les futures mobilisations. Pour les envisager dans un cadre unitaire, le SNUipp s'adresse à ses partenaires.

Dans le mois de novembre, le ministre doit faire de nouvelles propositions sur la « direction et le fonctionnement de l'école » sans préciser ses priorités.

### RYTHMES SCOLAIRES :

#### CHATEL « consulte à sa façon » !

Trop habitué au fonctionnement d'un gouvernement peu enclin à prendre en compte les avis des syndicats, il est hors de question de servir de faire valoir à une politique éducative nationale qui n'a entraîné que mépris et autoritarisme envers la profession depuis plusieurs années. Le SNUipp portera ses revendications.

#### QUELLE PLACE POUR UN RESPECT DES ELEVES ?

- la suppression du samedi matin s'est faite sans aucune consultation, du jour au lendemain !
- la journée de l'élève a été allongée d'une 1/2 heure, soit disant pour aider les élèves en difficulté passagère, faisant de celle-ci une des plus

longues d'Europe !

- les RASED sont en ligne de mire alors qu'ils sont essentiels pour traiter la grande difficulté scolaire !

- 16 000 nouveaux postes sont en passe d'être supprimés en 2011 !

- les EVS et AVS sont condamnés à leur tour pour des raisons purement budgétaires !

- les directeurs et directrices d'écoles n'ont plus les moyens, ni le temps, de travailler sur la difficulté scolaire !

- depuis plusieurs années, l'école maternelle sert de variable d'ajustement dans les mesures de carte scolaire au détriment d'une scolarisation précoce qui est un véritable enjeu de réussite scolaire et de développement des enfants, dans les milieux les moins favorisés de notre société !

### MAUVAIS DEBUT DANS L'ACADEMIE !

Le Recteur a organisé une table ronde ce mardi 8 novembre à Nancy. 10 personnes à la tribune, 15 personnes présentes dans la salle dont le recteur, deux IA et des personnels du rectorat.

Témoignages purement personnels et jugés peu porteurs par les personnes présentes. Aucun enseignant, aucun parent ! Bref, des prises de paroles affligeantes...

Le SNUipp est intervenu pour dénoncer qu'aucune information n'a été réellement diffusée dans les écoles pour indiquer l'heure et le lieu de cette table ronde. Il nous a été impossible d'intervenir davantage, le journaliste, animateur de cette réunion en ayant décidé autrement, faisant preuve de partialité et de propos anti-syndicaux inacceptables.

### ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES

#### SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs,

#### Professeurs des Ecoles et PEGC

6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>

tel. : 03 29 35 40 98

fax : 03 29 64 24 41

Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)

CPPAP n° 0710 S 07413

ISSN n° 1266 0833

dépôt légal : novembre 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL



## **Réunions d'info syndicale du SNUipp88-FSU à rattraper sur les animations pédagogiques ou sur la journée de solidarité.**

*Sur le temps de classe pour les enseignants qui ne sont pas directement en responsabilité de classe*

**Déclarez votre participation dès aujourd'hui à votre IEN.**

### **PROCHAINES RIS EN COURS**

**EPINAL** **SAMEDI 11 DECEMBRE 9h à 12h**  
Siège du SNUipp 6 Maison des Associations

**GERARDMER** **SAMEDI 4 DECEMBRE 9h à 12h**  
Salle des Armes - MAIRIE

**REMIREMONT** **MERCREDI 15 DECEMBRE 9h à 12h**  
Château ZELLER

**ST-DIE** **MERCREDI 8 DECEMBRE 9h à 12h**  
Ecole élémentaire Jacques Prévert - St-DIE

**VITTEL** **MERCREDI 15 DECEMBRE 9h à 12h**  
Maison des Associations

**Envoyez votre courrier dès maintenant  
(au moins une semaine avant la réunion)**

**Pour les collègues se réunissant ou récupérant sur  
le temps des animations péda ou la journée de solidarité.**

#### **Modèle de lettre à l'IEN**

NOM PRENOM ECOLE

À M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,  
Circonscription de \_\_\_\_\_

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

En raison des nouvelles dispositions, je vous informe que je ne participerai pas :

- à l'animation pédagogique du... de...h à...h.
- à une animation pédagogique définie ultérieurement (calendrier non arrêté)
- à la 1/2 journée de solidarité prévue le...de.....h à.....h (à une demi-journée de solidarité définie ultérieurement. Calendrier non arrêté)

**Date signature**

### **LES REUNIONS SYNDICALES SUR TEMPS DE TRAVAIL en 5 questions**

#### **1. C'est un droit !**

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique le prévoit explicitement : deux demi-journées par an pour les instit. et les PE.

Depuis la rentrée 2008, le Ministère impose la restriction de ne pas renvoyer les élèves, empêchant de fait les réunions sur temps scolaire. Le SNUipp est opposé à cette disposition qui restreint le droit syndical.

Dans le département, ces demi-journées sont désormais possibles ou récupérables sur le temps des animations pédagogiques, de la journée de solidarité, ou sur temps scolaire, si la continuité d'accueil et du service est assurée.

Lorsque vous déclarez votre participation à une RIS, vous indiquez à l'IEN la date à laquelle vous récupérez cette demi-journée.

#### **2. Est-ce qu'on est payé ?**

Cette absence d'une demi-journée est autorisée avec traitement.

#### **3. Qui doit-on prévenir ?**

Le SNUipp prévient l'Inspection Académique, chaque enseignant prévient son IEN une semaine avant la réunion. Il prévient les parents si l'absence est sur le temps scolaire. (lettres ci contre)

#### **4. Quelles contraintes ?**

Prévenir l'IEN au moins une semaine à l'avance

#### **5. Qui peut y participer ?**

Tous les enseignants, directeurs, adjoints, spécialisés, EVS, AVS, AE, syndiqués ou NON syndiqués.

## **Nouvelles modalités des Réunions d'information syndicale**

**Le SNUipp dénonce une atteinte au droit syndical.** Depuis le rentrée 2008 la restriction en matière de réunion sur le temps de travail est un frein à l'organisation collective.

Désormais, dans le département, suite à des consignes ministérielles, seuls les enseignants qui ne sont pas directement en responsabilité de classe, sont autorisés à se réunir sur le temps scolaire. Les autres sont autorisés à se réunir sur les 108h, ou à récupérer sur celles-ci.

## CAPD PROMOTIONS 14 décembre 2010

Pensez à renvoyer au SNUipp la fiche de contrôle syndical ci-jointe.

### PERMUTATIONS INFORMATISEES (Changement de département)

Dossier complet sur <http://88.snuipp.fr>

#### NOUVEAUTE :

Les points pour enfants dans le cas des rapprochements de conjoints change ; il est dorénavant de 25 points par enfant (au lieu de 15) pour chacun des 3 premiers enfants et de 30 points (contre 20) pour les suivants. Cela aura un impact très marginal et ne concernera que les collègues à égalité de durée de séparation, mais ne résoudra pas les situations des collègues type "mutez-nous".

*Les modalités et calendrier officiels sont parus dans le BO spécial n°10 du 4 novembre 2010.*

<b>Jeudi 4 novembre 2010</b>	Publication de la note de service au BO
<b>Jeudi 18 novembre 2010 12h</b>	Ouverture des inscriptions sur SIAM
<b>Mardi 7 décembre 2010 à 12h</b>	Clôture des inscriptions
<b>Vendredi 10 décembre 2010</b>	Envoi des confirmations de demande dans les boîtes Iprof
<b>Vendredi 17 décembre 2010 au plus tard</b>	Retour des confirmations de demande et des pièces justificatives aux IA
<b>Vendredi 4 février 2011</b>	Vérification des vœux et barèmes, examen des demandes de 500 points
<b>Mardi 8 février 2011</b>	Date limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation et modification
<b>Lundi 14 mars 2011</b>	Diffusion des résultats

### QUELQUES DISPOSITIONS

#### Permutation et détachement

En cas d'obtention simultanée d'un détachement et d'une permutation, priorité est donnée à la permutation et le détachement est annulé.

#### Conséquences administratives d'une permutation

Tout candidat qui a obtenu une permutation doit obligatoirement rejoindre son département de nouvelle affectation. La nomination d'un instituteur en tant que PE au 01/09 prévue dans son département d'origine reste acquise en cas de mutation.

#### Annulation de permutation

Une demande d'annulation de permutation, après avoir eu connaissance des résultats, peut être sollicitée. Il faut établir la double demande d'annulation motivée auprès de l'IA d'origine et auprès de l'IA d'accueil. La demande est soumise aux deux CAPD pour avis.

#### Après l'intégration, le mouvement départemental

Il s'agit là d'appliquer les règles du département d'accueil en ce qui concerne l'affectation ; suivant la date à laquelle

les résultats sont connus, il y a ou non possibilité de participer au mouvement à titre définitif.

#### Attention

Les directeurs d'école, les enseignants maîtres-formateurs et les enseignants spécialisés sont intégrés en tant qu'instituteurs ou professeurs des écoles adjoints et ne retrouveront qu'éventuellement un poste correspondant à la fonction ou à la spécialité qu'ils occupaient, après avoir postulé sur un poste correspondant dans le département d'accueil.

## Adhérer au SNUipp

**C'est investir dans l'énergie scolaire Pour la réussite de tous**

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUIPP appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

**C'est votre reconnaissance  
et votre investissement qui font le SNUipp**

**Pour 3 à 6 €/mois (après déduction fiscale) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?**

# CAPD du 14 décembre 2010

# PROMOTION DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS D'ÉCOLES

"Être promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur..."

- ◆ L'avancement des Instituteurs se fait par année civile (01-01-2011 au 31-12-2011)
- ◆ L'avancement des P.E. se fait par année scolaire (du 1-09-2010 au 31-08-2011)

Echelons	Choix 30%	Mi-choix 5/7	Ancienneté
1 à 2 2 à 3 3 à 4		9 m 9 m 1 a	
4 à 5 5 à 6 6 à 7 7 à 8 8 à 9 9 à 10 10 à 11	1 a 3 m 1 a 3 m 1 a 3 m 2 a 6 m 2 a 6 m 2 a 6 m 3 a	1 a 6 m 3 a 6 m 3 a 6 m 4 a 4 a	1 a 6 m 1 a 6 m 2 a 6 m 4 a 6 m 4 a 6 m 4 a 6 m 4 a 6 m

Echelons	Gd choix 30%	Choix 5/7	Ancienneté
1 à 2 2 à 3 3 à 4		3 m 9 m 1 a	
4 à 5 5 à 6 6 à 7 7 à 8 8 à 9 9 à 10 10 à 11	2 a 2 a 6 m 2 a 6 m 2 a 6 m 2 a 6 m 3 a 3 a	3 a 3 a 3 a 4 a 4 a 4 a 6 m	2 a 6 m 3 a 6 m 3 a 6 m 3 a 6 m 4 a 6 m 5 a 5 a 6 m

**Barème = (Note + correctif éventuel) x 2 + AGS**

- Note: arrêtée au 31-08-2010- AGS arrêtée au 31-12-2010 pour les Instits, au 31-08-2010 pour les PE.
- Correctif: + 1 point si votre dernière note d'inspection remonte à 4 ans ou plus (avant le 31-08-2006).

Calcul de l'Ancienneté Générale des Services:

1 an = 1 point															
Nombre de mois point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
	0,083	0,167	0,250	0,333	0,417	0,500	0,583	0,667	0,750	0,833	0,917				
nombre de jours point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	0,003	0,005	0,008	0,011	0,014	0,017	0,019	0,022	0,025	0,028	0,030	0,033	0,036	0,039	
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	0,042	0,044	0,047	0,050	0,053	0,055	0,058	0,061	0,064	0,066	0,069	0,072	0,075	0,078	0,080

Lu dans KISAITOU (ou presque), le mémento administratif du SNUipp: "Le système actuel des promotions entraîne des différences de traitement considérables entre un instituteur ou un PE qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 30 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière)."

**Le SNUipp revendique l'avancement automatique pour tous, au grand choix.**

KISAITOU EN LIGNE sur [http://: 88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr)

<b>FICHE DE CONTROLE SYNDICAL</b> à retourner au <b>SNUipp</b> 6, Maison des Associations Quartier La Magdeleine 88000-EPINAL snu88@snuipp.fr	nom ..... prénom ..... adresse ..... ..... 88 .... - ..... tel. personnel ..... ..... tel. école ..... .....	Corps <input type="checkbox"/> Instit <input type="checkbox"/> Prof. d'école  Echelon actuel ..... depuis le .....  Dernière note ..... Date de l'inspection ..... AGS = .....a .....m ....j Votre barème : (..... + .....) x 2 + (.....) = ..... note corr.           AGS	Vous êtes promouvable au grand choix le ..... ..... au choix le ..... ..... au mi-choix le ..... ..... à l'ancienneté le .....
---	--	---	--

**Chaque collègue ayant retourné cette fiche de contrôle sera informé personnellement ?  
MAIS vous pouvez aussi nous contacter au 03 29 35 40 98 ou au 03 29 35 40 54**

# Argent de l'école : En quête d'égalité

Des inégalités entre les écoles ? C'est ce que pointait déjà un rapport de la Cour des comptes en 2006 (1).

La place de l'éducation dans les politiques municipales est devenue incontournable. Elle est même, comme le révèle la dernière enquête de l'ANDEV et de l'AMF (2), un axe majeur de leur action dans les années à venir.

Aux dépenses obligatoires exigées des communes (entretien des bâtiments scolaires, acquisition, entretien et renouvellement du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement) se sont adjointes de nouvelles dépenses dans le domaine de l'action éducative locale (temps périscolaire, restauration scolaire, ...).

De plus, depuis de nombreuses années, l'évolution des connaissances, des supports et des méthodes d'enseignement exige de nouveaux financements : les nouvelles technologies, les intervenants extérieurs, les sorties et visites pédagogiques n'existaient pas à l'époque où ont été promulguées les lois qui régissent l'obligation de financement des écoles par les communes. Des pans entiers du financement de l'activité pédagogique d'une classe viennent s'ajouter aux obligations antérieures. L'état prescrit souvent. Mais que faut-il pour que ces obligations soient remplies ? Qui doit en supporter la charge ? Qui doit financer l'abonnement internet ? L'achat et l'entretien des ordinateurs ? Les intervenants en arts ? Le déplacement au musée ? La classe transplantée ?

Le ministère de l'éducation nationale n'a pas toujours la même attitude : ainsi le plan "écoles numériques rurales" est assuré par le ministère alors que les sorties scolaires incombent de fait le plus souvent aux communes ou aux parents.

1. Les communes et l'école de la République – rapport de la cour des comptes – 2006 2. Les maires et l'éducation – enquête sur les projets, les actions et les partenariats pour 2008-2014

**REMPLISSEZ NOMBREUX L'ENQUÊTE MENEÉ PAR LE SNUipp avec l'ANDEV et l'AMF**

(voir l'encart de ce bulletin ou sur <http://www.snuipp.fr/Argent-de-l-ecole-en-quete-d,10448>)

**EVS et Direction** *La disparition progressive de l'aide administrative aux directions d'écoles est inacceptable. Tant pour les écoles que pour les salariés, personne ne doit se retrouver sans solution. SNUipp-FSU, Se-Unsa, Sgen-CFDT, CGT-Educ'action se sont adressés aux ministres du travail et de l'Education Nationale. Ils appellent à signer massivement la pétition jointe. (à renvoyer au SNUipp88-FSU)*

**RASED et Conseillers pédagogiques CR réunion intersyndicale SNUipp, SE, SGEN du mercredi 20 octobre 2010** (voir CR complet sur [88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr))

Face à la situation, les personnels retiennent ces propositions :

- Demander aux collègues de faire tous les signalements d'élèves en difficulté
- Expliquer la situation des RASED en Conseil d'Ecole. S'appuyer sur les DDEN.
- Rencontrer l'IA en délégation
- Rencontrer les IEN dans un cadre syndical (syndicat des IEN). Ils rencontrent les mêmes difficultés.
- Rencontrer les fédérations de parents
- Intervention en CDEN
- Préparation de la procédure et accompagnement au Tribunal Administratif pour les frais de déplacements.
- Demande au Recteur de la fiche académique sur les RASED pour la préparation des prochaines rentrées.
- Rencontre de l'ANCP (association des Conseillers Pédagogiques)

## FRAIS DE DEPLACEMENT

**ANIMATIONS PEDAGOGIQUES, REUNIONS DE DIRECTEURS... Demandez le remboursement de vos frais de déplacement !**

*Réclamons ce qui nous est dû ! Il n'est pas admissible qu'un fonctionnaire en mission se déplace à ses frais. L'Education Nationale est la seule administration à traiter ses agents de la sorte. Alors que les animations pédagogiques se déroulent quelquefois à une distance importante de l'école ou du domicile, l'Inspection Académique rechigne toujours à rembourser. A force d'usure, les enseignants renoncent trop souvent à faire la demande. Ces animations font certes partie de nos obligations de service, mais le respect de chacun ne doit-il pas présider aussi dans cette situation ? Voir Courrier type sur <http://88.snuipp.fr>*

**EVALUATIONS** *Les évaluations CM2 sont programmées en janvier. Une évolution des codages devrait être proposée par le ministère. Cette première évolution est un premier pas vers notre demande d'un codage plus fin. Pour autant, le calendrier et les objectifs de ce protocole ne sont toujours pas acceptables. Le SNUipp décide de s'adresser à ses partenaires en vue d'une expression commune. Il organisera un colloque national sur cette question. Cette initiative s'inscrit dans la réflexion que mène le SNUipp en vue « d'obtenir l'abandon » de l'actuel dispositif.*

**EPINAL**

**44 rue de la Clé d'Or  
8000  
EPINAL**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**SAINT DIE**

**42 rue Pierre Evrat  
88100  
SAINT DIE**

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min